

MAIRIE DE DOGNEVILLE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 août 2022.

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 31 août 2022 à 18h30 sous la présidence de madame le Maire Mireille CLAUDE PITET.

Madame Laurence THIRIET a été désignée secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le jeudi 25 août 2022 avec l'ordre du jour suivant :

Offre RGPD (Règlement général sur la protection des données). Présentation par M. March société Inkivari.

Schéma d'accueil en Forêt.

Passage en LED.

Modification statutaire CAE.

Indemnisation frais kilométriques.

Remboursement des frais de bus scolaire.

Convention restauration scolaire.

Modification convention CDG pole compétences et territoires. (Achat EPI)

Informations diverses.

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Laurianne COURCIAT donne pouvoir Mme Mireille CLAUDE-PITET

Mme Estelle ARROUET donne pouvoir à Mr Bernard DOUTRES

Mme Fabienne FERRY donne pouvoir Mme Anna FALIGUERHO

Mr Frédéric METZ donne pouvoir à M. Antoine ROTH

Nombre de conseiller en exercice : **15**

Nombre de présents : **11**

Nombre de votants : **15**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame le Maire informe l'assemblée que ce conseil débutera par une présentation de M. Cyril MARCH directeur de l'entreprise INKIVARI qu'elle remercie pour son intervention sur la RGPD.

Après avoir répondu à quelques questions, il quitte la séance. Des remerciements lui sont adressés.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2022 est approuvé.

Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : délibérer pour la restructuration foncière pour l'aménagement de la Forêt. Accepté.

Quelques informations sur des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à madame le Maire :

La réfection des allées de l'ancien cimetière sera réalisée avant la Toussaint par l'entreprise Colas pour un montant de 39 325€.

Après contact avec Enedis il a été obtenu une prise en charge de la réfection du transformateur intégré au bâtiment occupé par Vosges Planeurs. L'enveloppe allouée n'étant disponible qu'en 2022, c'est la raison pour laquelle un devis de 14 076.74€ a été signé pour une réhabilitation totale de ce bâtiment. Une fresque illustrera la façade coté parking.

CONVENTION AVEC INKIVARI.

Le SMIC propose aux communes adhérentes des tarifs préférentiels auprès de l'entreprise INKIVARI pour la mise en conformité de la réglementation générale de la protection des données.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET.

Un projet d'accueil du public en forêt autour de la première couronne Spinalienne est en cours d'élaboration par l'ONF.

Une délibération doit être prise pour début septembre concernant le financement de l'étude d'un montant de 70 000€.

La répartition prévoit un montant approximatif de 1015€ pour Dogneville.

Ce montant est calculé par rapport à la superficie de notre forêt et aux nombres d'habitants.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable. **Voté à l'unanimité.**

DELIBERATION APPLICATION DU REGIME FORESTIER PAR RESTRUCTURATION FONCIERE

L'office national des forêts a procédé à une étude complète de la situation foncière du domaine communal boisé.

Considérant la difficulté d'établir la liste des parcelles cadastrales au vu des nombreuses modifications foncières réalisées depuis le dix-huitième siècle il est préférable de disposer d'un arrêté unique prononçant l'application du régime forestier.

C'est pourquoi le conseil municipal doit demander à Monsieur le Préfet des Vosges :

- L'abrogation de tous les actes antérieurs ayant prononcé l'application du régime forestier à des terrains appartenant à la commune de DOGNEVILLE.

- L'application du régime forestier aux terrains mentionnés sous la forme d'une restructuration foncière qui visera l'ensemble des propriétés communales relevant du régime forestier.

La surface totale de la forêt est arrêtée à 297ha 74a 07ca.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION CONCERNANT LE PASSAGE EN LED.

Nous allons procéder au passage de l'éclairage public en LED par secteur afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de subvention. Pour rappel chaque tranche devra être de l'ordre de 80 à 90 000€.

Une première réalisation aura lieu en 2023.

Le projet est divisé par armoire présente dans la commune.

La première tranche concernera :

-l'armoire Route de Girmont 10 luminaires (économie estimée 300€/an)

-l'armoire centre qui alimente 60 luminaires Grande Rue une partie de la Rue Abbé Poirot, Rue des Ecoles, Chemin de la Corvée, Rue Mangeard, Rue St Arnou, parking François Ohler.

Economie estimée à 2800€/an.

Il est à noter également qu'une mise aux normes des armoires sera effectuée.

Le coût de l'opération s'élève à 90 438.09€ HT.

Le montant de la participation de la commune sera de 48 306.66€HT

Voté à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTAIRE CAE.

À la suite de son déménagement le siège de la Communauté d'agglomération d'Epinal est dorénavant situé au :

1 Avenue Dutac à Epinal.

Voté à l'unanimité.

INDEMNISATION FRAIS KILOMETRIQUES.

Le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnes civiles de l'état pour les agents communaux participant aux formations.

Les agents communaux se verront remboursés les frais kilométriques engendrés pour le suivi des formations acceptées et validées par Madame Le Maire ou son représentant. Le barème des frais kilométriques dans la fonction publique selon le décret cité ci-dessus sera alors appliqué. Ses frais seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Voté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BUS SCOLAIRE.

La compétence du transport scolaire vers les établissements situés sur le territoire de la CAE pour l'année 2022-2023 sur la commune est assurée par cette dernière via les lignes « Imagine ». Les transports scolaires vers les établissements se situant en dehors du territoire de la CAE est quant à lui assuré par le prestataire FLUO.

Le remboursement aux familles, sur la base du premier tarif, se fera sur présentation du justificatif de paiement, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

Voté à l'unanimité

CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE.

La convention avec le prestataire « Elios » a pris fin au 31 août 2022. Il a été demandé à plusieurs prestataires de réaliser des offres pour le service de restauration scolaire.

La décision a été motivée par les retours et les besoins des familles. Les propositions ont été étudiées selon les priorités suivantes :

- Les tarifs,
- Les modalités de réservation et de livraison,
- La localité,
- Le coût du changement de matériel.

Une nouvelle convention avec la société « ELIOR » va être signée pour une durée d'un an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable :

Vote pour : 11

Abstention 2 Mesdames FORTERRE et WEIGEL

Contre 2. Messieurs ROTH et METZ.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DU CDG POLE COMPETENCES ET TERRITOIRES (Achat EPI).

Le centre de gestion propose par le biais d'une nouvelle convention de fournir les EPI classiques « équipement de protection individuelles » aux personnels vacataires.

Les EPI classiques sont :

- les chaussures antidérapantes pour les agents effectuant des missions d'entretien des locaux ;
- les chaussures de sécurité et les tenues extérieures pour les agents techniques polyvalents et les agents d'entretien des espaces verts.

Le Centre de gestion prendra en charge 50% du coût global des EPI classiques. Les 50% restants seront refacturés à la collectivité d'accueil. La facturation sera proratisée en fonction de la durée du contrat de l'agent.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES.

La Caisse d'Allocation Familiale a accordé à la commune de DOGNEVILLE une subvention à la hauteur de 633€ pour financer la formation BAFD d'un agent communal des services périscolaires.

Pour faire suite au débat mené par la collectivité concernant la Protection Sociale Complémentaire, Madame Aline AUBERT – responsable service protection sociale complémentaire du CDG88 va tenir une permanence pour renseigner les agents de la commune à ce sujet.

Madame Sandrine DURNEY, directrice de l'école, souhaite nous informer que l'école est à la recherche d'un emploi civique pour l'année scolaire 2022-2023. Renseignements sur le site emploi civique.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière, la commune organise un stage sur 3 séances les vendredis 9, 16 et 23 septembre prochain. Sur inscription en mairie, cette formation est à destination des personnes de 60 ans et plus du village.

Le prochain Conseil municipal se déroulera le lundi 3 octobre à 18h00 en présence de M. Heinrich président de la CAE.

Un seul sujet sera abordé : Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque en bordure de l'aérodrome.

Le 29 juillet nous avons déposé à Thaon Les Vosges une contribution à l'enquête publique sur la mobilité auprès du commissaire enquêteur. Deux autres bianlouts sont également intervenus.

Au vu de la flambée des prix de l'énergie plusieurs actions ont et seront mises en œuvre afin de réduire nos dépenses.

- L'extinction totale des candélabres a été modifiée 23h00-6h00 CD 12 compris.
- Une température maximum de 20° sera appliquée dans tous les bâtiments communaux.
- Une étude est en cours pour un changement de mode de chauffage du bâtiment Espace Duvaux.

A compter du lundi 12 septembre et pour une durée de 10 jours la route de Longchamp sera fermée à la circulation. La couche de roulement sera entièrement refaite.

Des travaux vont également avoir lieu sur la route de Jeuxy.

Le 2 juillet, accompagnée de mes quatre adjoints, nous avons reçu M. Hingray sénateur des Vosges avec qui nous avons fait un large tour d'horizon des problématiques des communes.

Le 18 juillet j'ai, avec M. Doutres, accueilli en mairie M. Vannson Président du Conseil Départemental accompagné de M. Parmentier afin de faire un point de situation sur le barreau douanes -terrain d'aviation. Le président du conseil départemental a tenu tout d'abord à nous faire part de ses regrets quant à la gestion du dossier par ses services. Il a reconnu que ce dossier a été mal géré dès le départ. Une nouvelle étude devrait être initiée dès septembre.

Concernant la révision de notre PLU il sera procédé à une enquête publique de 32 jours à compter du 27 septembre.

Le commissaire enquêteur recevra en salle Doda :

Mardi 27 septembre 10h00 à 13h00

Mercredi 19 octobre de 15h00 à 18h00

Samedi 29 octobre de 10h00 à 12h00.

Les pièces du dossier seront consultables en Mairie, sur le site Xdemat enquêtes publiques ainsi que le site de la Mairie.

Un arrêté municipal paraîtra prochainement.

Également je vous informe que la Police de l'eau a procédé à un contrôle de notre collectivité le 30 juin pour donner suite à plusieurs signalements d'arrosage sur le stade municipal. Après un entretien téléphonique avec M. Doutres et visite sur site il n'a été constaté aucun arrosage par la collectivité. Un rapport de contrôle a été établi par les services de la Préfecture.

Le rapport d'activité 2021 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, le SDEV, est consultable en Mairie.

Madame Forterre souhaite intervenir sur plusieurs points.

Elle demande la raison pour laquelle il n'y a plus de station de carburant au terrain d'aviation.

M. Doutres explique que TOTAL n'ayant plus assez de débit sur cette station a décidé de retirer ses installations depuis fin 2020. Après plusieurs échanges avec d'éventuels repreneurs il a été constaté que le coût pour la commune était beaucoup trop élevé.

De plus un terminal bancaire aurait du être installé sur le terrain et les employés communaux aurait du faire une analyse de carburant tous les mois.

Mme Forterre s'inquiète de l'implantation des entreprises devant effectués les travaux Route de Dignonville sur ses terrains. M. Doutres la rassure et que bien entendu les entreprises ne s'implantent pas sur des terrains privés.

Mme Forterre demande si nous savons que le commerce « La Guinguette » va arrêter son activité et s'il y aura une reprise du point Poste.

Mme Le Maire répond qu'elle n'a pas été informée.

Concernant l'avancement de nos recherches pour le poste de Secrétaire Générale, M. Roth propose de nous inspirer de Plombières ou d'Arches. Une réponse lui ai apporté précisant que c'est le centre de gestion qui rédige et publie l'offre de poste. Plusieurs candidats feront l'objet d'un entretien prochainement.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.
La séance est levée à 20H23.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 06 septembre 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 06/09/2022,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET

